

Transfert d'actions – Déclaration de cession

Actionnaire cédañt

No. d'actionnaire

Prénom Nom

Entreprise

Adresse

Lieu / Date / Signature

Nouvel actionnaire, resp. actionnaire acquéreur

No. d'actionnaire (si déjà actionnaire)

Prénom Nom

Entreprise Date de naissance

Adresse

Courriel et téléphone

L'adresse de courriel peut être utilisée pour les communications et les convocations à l'assemblée générale

Je déclare formellement que j'acquies les actions nominatives pour mon propre compte et pour ma propre propriété économique et non pas fiduciairement ou pour le compte de tiers.

Lieu / Date / Signature

Restrictions au transfert d'actions nominatives (Art. 13 des Statuts). Voir l'extrait des Statuts à la page suivante.

Le nouvel actionnaire resp. l'actionnaire acquérant les actions fait parvenir la déclaration de cession dûment remplie avec les documents nécessaires à l'adresse suivante

DFB SA, Registre des actions, Case postale 1, CH-3998 Reckingen, Suisse

Pour tout renseignement: aktienbuch@dfb.ch

Annexes

- Copie de la **carte d'identité ou du passeport** (pour les nouveaux actionnaires)
- Anciens titres
 - Actions au porteur **à envoyer** pour l'enregistrement, seront retournées sur demande
 - Bons de participation **à envoyer** pour l'enregistrement, seront retournés sur demande
 - Actions nominatives **ne doivent pas** être envoyées

Les anciens titres

sont des documents historiques dont l'actionnaire peut disposer librement – actions au porteur et bons de participation après leur enregistrement comme actions nominatives.

Liste des titres cédés et des nouvelles actions nominatives sur la page 2

Transfert d'actions – Déclaration de cession

Genre de titres *)	Liste des titres cédés (émis avant l'assemblée générale 2017)		Anciens titres	Nouvelles actions nominatives
	Valeur nominale	Nos. des titres	Nombre de titres	Nombre de droits-valeur facultatif
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Nombre des nouvelles actions nominatives cédées par **l'échange** des titres _____

*) anciens titres – émis avant l'assemblée générale 2017
 AN = Actions nominatives, AP = Actions au porteur, BP = Bons de participation

Nombre de nouvelles actions nominatives cédées (droits-valeur, émission après l'AG 2017) _____

Total des nouvelles actions nominatives cédées _____

Les nouvelles actions sont émises sous la forme de droits-valeur.
 Seuls les actionnaires repris dans le registre des actions sont légitimés à faire valoir leurs droits d'actionnaire

- Le transfert d'actions nominatives est limité et peut être refusé dans les cas suivants:
- si un actionnaire détient plus de 5% du capital-actions ou
 - si la part de capital-actions dont le propriétaire est domicilié à l'étranger dépasse 2/5 du capital
 - si l'acquéreur ne déclare pas formellement qu'il acquiert les actions pour son propre compte et pour sa propre propriété économique et non pas fiduciairement ou pour le compte de tiers.

DFB interne – Confirmation du transfert

Lieu – Date – Nom - Signature

Transfert d'actions – Déclaration de cession

Marche à suivre

- Télécharger le formulaire de déclaration de cession du site Internet ou le commander sous aktienbuch@dfb.ch
- Le nouvel actionnaire fait parvenir au DFB SA le formulaire entièrement rempli et légalement signé, le cas échéant avec une copie d'une pièce d'identité et les actions au porteur ou les bons de participation.
- Le registre des actions vérifie l'intégralité des documents de la cession ainsi que le nombre d'actions détenues par l'ancien actionnaire et les modalités de transfert selon art. 13 des Statuts.
- L'actionnaire acquérant les actions reçoit une attestation de la transaction imprimée sur un sujet attractif du DFB.
- L'ancien actionnaire reçoit une attestation du nombre d'actions restant en sa possession (pour autant qu'il lui en reste).

Échange des anciens titres contre de nouvelles actions nominatives

Les anciens titres donnaient droit à une voix par CHF 50.

La valeur nominale d'un ancien titre divisée par 50 donne le nombre des nouvelles actions nominatives.

Transfert d'actions – Déclaration de cession

Anciens titres No. de valeur Valeur nominative CHF		Nouvelles actions nominatives Nombre par titre (1)	Actionnaire	
			Anciens titres Nombre (2)	nouvelles actions nominatives (droits-valeur) CH38735365 20 (5)
				Nombre
				(3)=(1)x(2)
Actions nominatives (no. de valeur supprimé)				
CH177181	100	2		
CH177185	200	4		
CH331543	250	5		
CH177187	300	6		
CH 177379	400	8		
CH177219	500	10		
Actions au porteur	500	10		
Bons de participation	200	4		
			Nombre total	
			(4)=Sum (3)	
			Total valeur nominale	
			(6)=(4)x(5)	